L'ARMEMENT A LA PECHE ET LA CONSOMMATION DU POISSON EN BELGIQUE.

Par J. BAUWENS, président de l'Union professionnelle des Armateurs, à Ostende.

Lors du précédent Congrès de la Mer, tenu à Ostende en septembre 1936, il nous a été possible, grâce aux rapports très documentés qui y furent présentés, de nous rendre compte des progrès réalisés dans les différents domaines de l'industrie de la pêche maritime.

De l'avis unanime, l'activité toujours croissante des armateurs à la pêche et des négociants en poisson, est digne

d'éloges.

Un fait surtout a retenu l'attention:

L'accroissement de la flottille et la progression des apports de poisson de mer frais. Cette constatation est d'autant plus encourageante que, depuis l'application du contingentement, il fallait suppléer au manque éventuel de poisson pouvant résulter de la réduction des consignations étrangères.

Les armateurs à la pêche ont déclaré qu'ils nourrissaient l'espoir d'être à même, dans un avenir prochain, de ravitailler tout le pays, pourvu que les armements restent viables.

L'expérience a démontré depuis, que sans l'appui du Gouvernement, et à moins de réglementer les importations de

l'étranger, il sera bien difficile d'atteindre ce but.

Nous jugeons inutile de revenir sur l'évidence de l'avance de la production nationale. Les statistiques abondamment discutées et bien que diversement interprétées, prouvent malgré tout que les apports de notre flottille nationale ont considérablement augmenté; 88 % en 1936 comparativement à 1931.

Il est de même établi, et de façon indiscutable, que, nonobstant le recul des dernières années pour le tonnage à l'importation, la consommation par tête d'habitant est en progression dans le pays. Mais il est également établi que les prix du poisson frais, à la source même, sont en forte diminution, à tel point que la situation devient inquiétante. C'est le point noir sur lequel nous désirons attirer l'attention en ce moment. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les mesures de restriction décrétées par le Gouvernement n'ont pas suffi à maintenir les prix.

Voici, en effet, ce que nous renseignent les statistiques officielles

Il a été vendu, en 1931, 1,039,958 kg. de poisson fin, pour une somme de 19,378,255 fr., contre 2,542,012 kg. représentant 31,237,505 fr., en 1936. C'est-à-dire que le prix moyen, qui était de fr. 18.63 pour la première période, est tombé à fr. 12.29, soit une diminution de 50 %.

La sole moyenne, notamment, dont le prix moyen était de fr. 28.30 en 1931, est descendue à 17 fr. De même, pour le turbot moyen, nous enregistrons respectivement fr. 13.62 contre fr. 8.95. Quant au hareng rapporté par les gros armements, il n'a été vendu en 1936 qu'à raison de fr. 1.71 contre fr. 2.06 le kilo en 1931. Le hareng gai, qui fait l'objet d'une pêche spéciale, par les bateaux à moteur, de plus faible tonnage, malgré un apport beaucoup moindre, 8,272,911 kg. contre 17,881,991, n'a réalisé que fr. 0.62 en 1936, contre fr. 0.70 en 1931.

En ce qui concerne le poisson ordinaire, les mêmes statistiques accusent une augmentation de 3 cent. au kilo, fr. 2.51 en 1936 et fr. 2.48 en 1931; mais il y a lieu de noter que sur les 31 espèces comprises dans cette série, il y en a 19 dont le prix a diminué, les 12 autres ne représentant que 30 % de l'apport, qui sont en augmentation.

Ces chiffres, qui, répétons-le, proviennent de source absolument officielle, jettent le jour sur le rendement financier de l'exploitation de la pêche maritime, et expliquent les difficultés que rencontrent surtout les petits patrons-pêcheurs, pour subsister.

On objecte généralement que le prix du poisson à l'inté-

rieur du pays, et même au littoral, est inabordable.

Cela peut être vrai, à certains moments, quand, par exemple, par suite du mauvais temps, le marché est insuffisamment alimenté, ou encore lorsque les poissons d'une espèce déterminée, se font rares, à la suite de leur déplacement ou pour toute autre cause. Il y a lieu de remarquer que, dans ces conditions, le cas se généralise et que partout ailleurs à l'étranger, le poisson frais est également cher à ce moment. Nous n'avons donc pas tenu compte de ces considérations dans l'établissement des prix de revient cités plus haut, et nous nous sommes basés uniquement sur la moyenne des chiffres d'une année. Pour le surplus, nous estimons qu'il n'appartient pas à

l'armateur de discuter les prix ou les modalités de la vente au détail. Bornons-nous à dire qu'en général le public peu soucieux des aléas qu'entraîne le commerce des denrées périssables et plus spécialement du poisson, ne se rend également pas compte des charges et des frais spéciaux grevant ce genre de commerce.

Il en résulte chez le consommateur une conception erronée. qui trop souvent trouve sa répercussion sur nos marchés, et

dont le pêcheur devient tributaire

Le prix du poisson est incontestablement trop bas à la source. Il est trop peu rémunérateur pour l'armateur, ce qui constitue un danger pour l'avenir de l'industrie nationale de la pêche, de même que pour ces industries connexes. Ce prix est surtout trop bas, eu égard à la hausse persistante des matières premières, telles que le gasoil et le charbon, ainsi que des objets de gréement et d'approvisionnement, variant entre 40 et 50 % et atteignant même 100 % dans certains cas. Nous devons reconnaître qu'en présence de la hausse des autres denrées alimentaires, 50 % en général, en février dernier, comparativement à mars 1935, et notamment 100 % pour le pain, 40 % pour le beurre, 60 % pour la graisse, la baisse des prix du poisson, depuis et malgré la dévaluation de notre devise nationale, est anormale,

Ce fait peut trouver une explication dans le manque de consommation de poisson frais, qui est insuffisante en Belgique. Nous avons à peine consommé 4 kilos par tête d'habitant en 1936 — chiffre dérisoire si l'on estime que chez nos voisins, celui-ci est le double, le triple ou le quadruple, voire

plus, dans certains cas exceptionnels.

Un grand effort pour améliorer cette situation est actuellement tenté par le Comité de Propagande, spécialement créé

dans ce but

Nous avons émis des vœux, lors du dernier congrès, pour la vulgarisation du poisson dans les écoles et à l'armée, comme aussi dans les principaux centres industriels et agri-

Nous avons de même exprimé le vœu de voir étudier par l'autorité écclésiastique, la formule du libre choix du jour

de jeune hebdomadaire.

Joints à l'appui du Gouvernement, que nous tenons à remercier pour son concours, et pour l'intérêt qu'il nous porte, les efforts tentés pour une plus grande vulgarisation du poisson, aideront puissamment, nous l'espérons, au développement de l'industrie de la pêche. Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le point capital réside dans le rendement financier de la pêche, à la source même, seule garantie de la vitalité des armements. En ce moment et plus que jamais, la situation est devenue critique pour les armateurs, elle est alarmante au point qu'elle menace de ruine l'industrie nationale de la pêche, si un redressement ne s'opère pas d'ici peu de temps.

Il est prouvé que les prix actuels sont trop bas. Îls tomberaient davantage sans les restrictions actuellement en vigueur à l'exportation et à l'importation du poisson. Etant établi que le contingentement s'impose pour la sauvegarde des intérêts des armements à la pêche, nous concluons, en faisant appel au Gouvernement pour que celui-ci soit maintenu et même

renforcé